



## ARRETE DU MAIRE N° PM-2025-137

### PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER CHARGEMENT MATERIELS BRADERIE FOYER SAINT VINCENT DE PAUL

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique.

**CONSIDERANT** la demande de Mme SANCHEZ pour le foyer Saint Vincent de Paul pour le chargement de matériel dans la rue Jean Jacques Rousseau.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour permettre le chargement et déchargement de matériels au foyer Saint Vincent de Paul,

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

La circulation sera interdite Rue Jean Jacques Rousseau aux dates et heures suivantes :

- Le jeudi 10 avril 2025 de 08h00 à 12h00 ;
- Le Lundi 14 avril 2025 de 09h00 à 17h00.

#### **Article 2 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et maintenue par l'association foyer Saint Vincent de Paul.

#### **Article 3 :**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### **Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

#### **Article 5 : Ampliation sera adressée à :**

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- Le Major, commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 3 mars 2025.

Par délégation du Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Jean-Marie SABATIER

